

**RAPPORT DU
COMITÉ PRÉCONGRÈS
SUR LES FINANCES
– ÉTATS FINANCIERS
AU 29 FÉVRIER 2024**

REVENUS

Les revenus ont été légèrement supérieurs aux prévisions budgétaires par un écart de 5,15 pour cent, soit de 391 041 \$. Cet écart est attribuable au fait que la fédération avait fait des prévisions très modestes des per capita en raison de l'instabilité de la pandémie. Suite à la signature de plusieurs conventions collectives, nous notons des augmentations salariales plus grandes que nos prévisions. De plus, la fédération a accueilli plusieurs nouveaux syndicats lors de ces trois années.

Les sommes perçues en per capita ont été plus élevées de 5,58 pour cent pour s'établir à 6 284 305 \$ (5 951 915 \$ aux prévisions).

DÉPENSES

Le dernier exercice financier de 36 mois montre une baisse des dépenses de 2,6 pour cent, pour un montant de 277 145 \$. Cela se reflète au niveau de plusieurs postes budgétaires qui présentent des diminutions de dépenses, notamment les dépenses de fonctionnement, dépenses de bureau, les frais bancaires et les instances politiques. Toutefois, il y a des augmentations notables au niveau des frais de déplacement des membres du comité exécutif. Le total des dépenses prévues était de 7 674 735 \$, alors qu'elles ont été au réel de 7 397 590 \$.

Les sommes prévues pour la direction de la FNCC sont équivalentes à 11,66 pour cent des dépenses du budget, alors que les sommes prévues pour les salaires des conseillers syndicaux et des employés de bureau représentent 64,78 pour cent de l'enveloppe totale des dépenses.

L'exercice financier se terminant au 29 février 2024 se conclut donc avec un excédent de 596 590 \$ au lieu d'un déficit de 71 596 \$ prévu initialement.

La différence entre le montant budgété et réel s'explique par des revenus beaucoup plus importants que prévu ainsi que l'utilisation des vidéoconférences et une réduction considérable des honoraires professionnels.

ÉVOLUTION DU FONDS

Les états financiers de la FNCC sont préparés selon les normes comptables canadiennes qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif. Cette méthode comptable exige l'identification distincte des réévaluations des éléments et coûts découlant du régime de retraite.

Au final, le solde des fonds de la FNCC au 29 février 2024 est passé d'un déficit de 509 910 \$ (au 28 février 2018) à un surplus de 352 976 \$ suite à aux résultats de l'exercice.

SOLDE AJUSTÉ

2015-2018

Déficit de 2 044 471 \$ (509 910 suites à l'ajustement actuariel des régimes de retraite)

2018-2021

Surplus de 194 082 \$

2021-2024

Surplus de 352 976 \$

RECOMMANDATION

Le comité précongrès sur les finances recommande l'adoption des états financiers pour la période allant du 1^{er} mars 2021 au 29 février 2024

Le comité précongrès sur les finances de la FNCC

Mathieu Fraser-Lasnier du Syndicat des employé-es de RDS – CSN

Marie-Andrée Charron du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada (FNCC-CSN)

Maryse Lauzier du Syndicat des employé-es de RDS – CSN

Jean-Philippe Bergeron du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Copibec – CSN